



DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE

Saison 2025-2026

Faisan Commun

Territoires hors PGCA et Hors Cartes de modulation

A retourner à la Fédération des Chasseurs avant le 31 août 2025

FAISAN COMMUN

NOM - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Port :

Commune(s)				
Ha de plaine				
Ha de bois				

CALENDRIER DES MODULATIONS

ATTENTION

POSSIBILITE DE MODULATION DES JOURS DE CHASSE IMPOSES :

Les dimanches et mercredis du 21 septembre 2025 au 31 janvier 2026

Pour les territoires d'un seul tenant comprenant au moins 20 hectares d'un seul tenant ou au moins 5 hectares de bois

	Jours Imposés	Dates de report	Jours imposés	Dates de report
semaine 38			Dimanche 21-sept.	
Semaine 39	Mercredi 24-sept		Dimanche 28-sept	
Semaine 40	Mercredi 01-oct		Dimanche 05-oct	
Semaine 41	Mercredi 08-oct		Dimanche 12-oct	
Semaine 42	Mercredi 15-oct		Dimanche 19-oct	
Semaine 43	Mercredi 22-oct		Dimanche 26-oct	
Semaine 44	Mercredi 29-oct		Dimanche 02-nov	
Semaine 45	Mercredi 05-nov		Dimanche 09-nov	
Semaine 46	Mercredi 12-nov		Dimanche 16-nov	
Semaine 47	Mercredi 19-nov		Dimanche 23-nov	
Semaine 48	Mercredi 26-nov		Dimanche 30-nov	
Semaine 49	Mercredi 03-déc		Dimanche 07-déc	
Semaine 50	Mercredi 10-déc		Dimanche 14-déc	
Semaine 51	Mercredi 17-déc		Dimanche 21-déc	
Semaine 52	Mercredi 24-déc		Dimanche 28-déc	
Semaine 1	Mercredi 31-déc		Dimanche 04-janv	
Semaine 2	Mercredi 07-janv		Dimanche 11-janv	
Semaine 3	Mercredi 14-janv		Dimanche 18-janv	
Semaine4	Mercredi 21-janv		Dimanche 25-janv	
Semaine 5	Mercredi 28-janv			

Avis de la FDC 59 : Favorable / Défavorable

Certifie avec exactitude les renseignements apportés.

Joindre un plan au 1/25 000 e du territoire concerné.

Date:

Signature du demandeur:

INFORMATIONS

Tout jour mentionné remplace le jour officiel.

Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.